



Octobre 2013

# SOMMAIRE

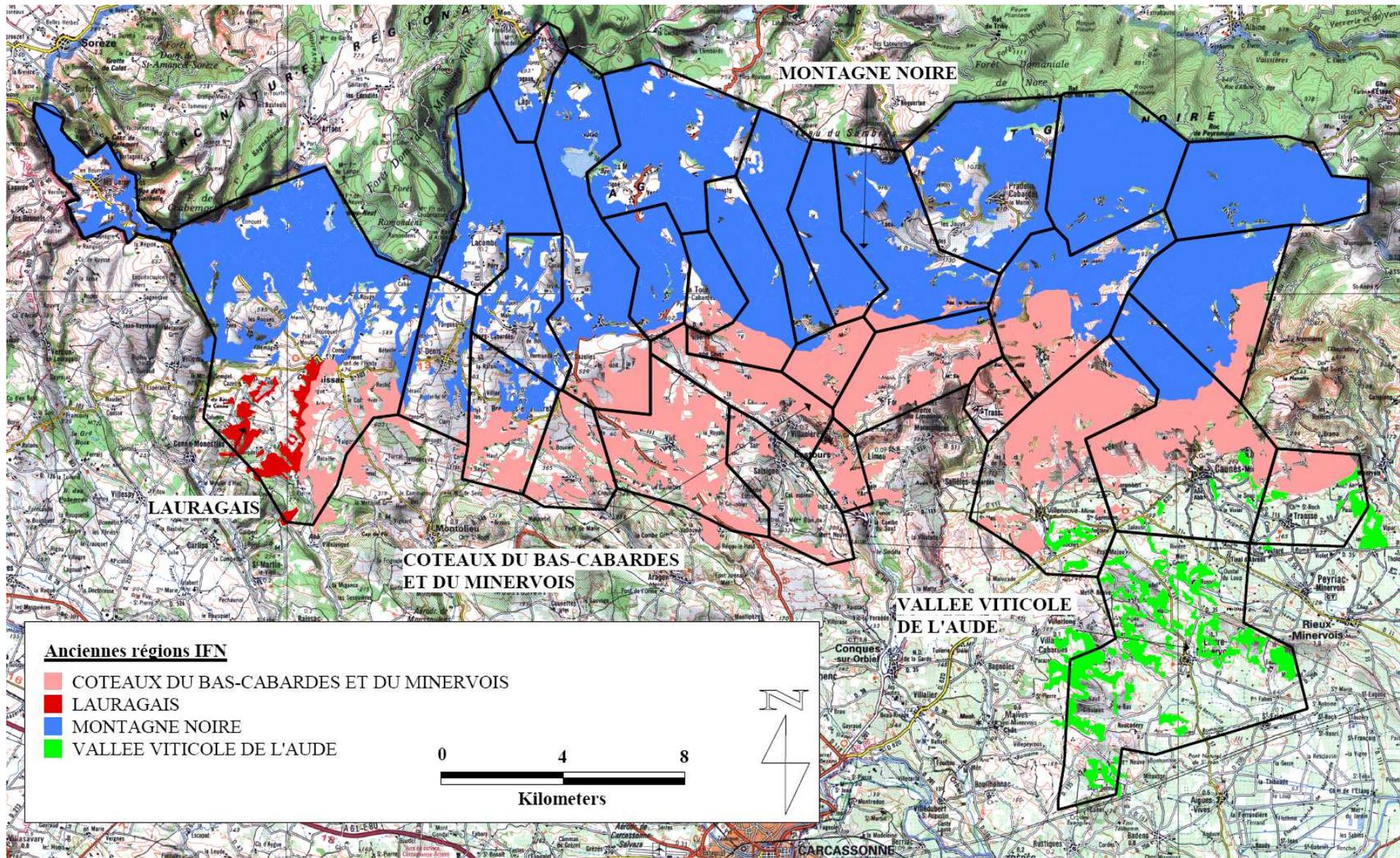
<b>1</b>	<b>Caractéristiques générales.....</b>	<b>page 4</b>
1.1	Histoire de la forêt.....	page 4
1.1.1	La Montagne Noire .....	page 5
1.1.2	Les Coteaux du Bas-Cabardès et du Minervois .....	page 5
1.1.3	La vallée viticole de l'Aude .....	page 5
1.1.4	Le Lauragais .....	
1.2	Surface de la forêt : .....	page 6
1.3	Types de peuplements : .....	page 8
1.4	Essences forestières.....	page 8
1.4.1	Répartition de la composition des forêts :.....	page 8
1.4.2	Répartition des essences.....	page 8
1.5	Description des essences forestières .....	page 11
1.5.1	<u>Pins indifférenciés (<i>Pinus sp</i>).....</u>	<u>page 11</u>
1.5.1	Châtaignier ( <i>Castanea sativa</i> ).....	page 11
1.5.2	Épicéa commun ( <i>Picea abies</i> ).....	page 11
1.5.3	Chêne vert ( <i>Quercus ilex</i> ) .....	page 11
1.6	Problèmes phytosanitaires.....	page 12
1.6.1	<u>L'épicéa : dépérissements et mortalités .....</u>	<u>page 12</u>
1.6.2	Les pins : <i>Sphaeropsis sapinea</i> .....	page 12
1.6.3	Le douglas : des dépérissements aujourd'hui résorbés .....	page 12
1.6.4	Le châtaignier : depuis toujours le chancre et aujourd'hui le Cynips: .....	page 12
<b>2</b>	<b>Les forêts privées.....</b>	<b>page 13</b>
2.1	Répartition des propriétés.....	page 13
2.2	Type de peuplement .....	page 13
2.3	Répartition des essences.....	page 14
2.4	Gestion forestière .....	page 15
2.4.1	Plans Simples de Gestions .....	page 15
2.4.2	Exploitation des PSG .....	page 16
2.4.3	Les gestionnaires des propriétés privées du territoire.....	page 17

<b>3</b>	<b><i>Forêt publique</i></b> .....	<b>page 17</b>
3.1	Répartition géographique des forêts.....	page 18
3.2	Répartition par type et par commune de la forêt publique.....	page 19
3.3	Répartition des types de peuplement.....	page 20
3.4	Répartition des essences.....	page 20
3.5	Gestion .....	page 21
<b>4</b>	<b><i>Autres aspects forestiers</i></b> .....	<b>page 21</b>
4.1	Desserte et Accessibilité.....	page 21
4.2	Aperçu succinct de la filière aval .....	page 22
4.3	Autres produits de la forêt.....	page 23
4.3.1	Chasse.....	page 23
4.3.2	Champignons.....	page 23
4.3.3	Tourisme.....	page 23
<b>5</b>	<b><i>L'environnement et la forêt</i></b> .....	<b>page 25</b>
	<b>Conclusions</b> .....	<b>page 25</b>
	<b>Annexe</b> .....	<b>page 27</b>

# 1 Caractéristiques générales

## 1.1 Histoire de la forêt

Extraits du SRGS Languedoc-Roussillon de quatre régions IFN présente sur la Charte.



**Carte de répartition des anciennes régions IFN 1989**

**Le territoire du projet de Charte Forestière est constitué de plusieurs petites régions, en tout ou partie : principalement la Montagne Noire audoise et les coteaux du Bas-Cabardès et du Minervois mais aussi le Lauragais à l'ouest et la Vallée viticole au sud-est.**

### **1.1.1 La Montagne Noire**

De la fin du 18<sup>ème</sup> jusqu'à la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, l'essentiel des surfaces est occupé par des terres cultivables, des prairies et des landes (parcours pastoraux). Les bois sont cantonnés dans les terrains qui ne sont pas utilisés par l'agriculture, d'autant qu'ils ont subi au cours des siècles précédents (15<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup>) des exploitations intensives pour alimenter les fours des verreries. Au 19<sup>ème</sup> siècle, les forêts sont encore constituées presque exclusivement de feuillus : chêne vert, chêne pubescent, châtaignier, chêne rouvre et hêtre selon l'altitude. Le bois est surtout utilisé pour le chauffage et les usages domestiques (sabots, outils...). Les forêts privées sont généralement traitées en taillis simple alors que les forêts communales bénéficient d'un traitement en taillis sous futaie. Cette répartition du territoire subsiste jusqu'en 1950, même si l'économie agropastorale s'essouffle dès 1940 à cause de la disparition de nombreux troupeaux due aux fluctuations du cours de la laine et à la rareté des bergers. Parallèlement, des reboisements résineux ont été réalisés dès 1836 sur des vacants en forêt domaniale et à partir de 1860 dans la vallée de l'Argent Double, dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM). Entre 1900 et 1935, les introductions de sapin pectiné et d'épicéa commun seront de plus en plus nombreuses dans certaines forêts domaniales pour remplacer le chêne rouvre de qualité souvent médiocre (gélivure). En 1930, une crue de l'Orbiel provoque d'importants dégâts et le service RTM entame en 1935 des travaux de reboisement pour maintenir les terres. Ils ont d'ailleurs été détruits en 1940 par un incendie puis reconstitués en 1946. A partir de 1950, l'exode rural est de plus en plus important accentuant l'abandon des terres même si, dans certains secteurs d'altitude plus riche et plus facile à travailler (plateau), l'agriculture se maintient. L'abandon provoque une extension naturelle de la forêt feuillue. De grandes surfaces sont également enrésinées (sapin pectiné, sapin de Vancouver, épicéa commun, de Sitka, douglas, pin laricio de Corse, cèdre de l'Atlas...), surtout au détriment des landes de crête.

### **1.1.2 Les Coteaux du Bas-Cabardès et du Minervois**

Aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, la surface boisée est plus limitée qu'aujourd'hui. En effet, la priorité est donnée aux cultures et aux pâturages ou aux parcours pour les troupeaux qui font vivre les populations. Les châtaigniers, introduits au 19<sup>ème</sup> siècle vraisemblablement à la place de chênaies pubescentes, sont traités principalement en taillis pour la production de bois alors utilisé dans la plaine pour la fabrication de piquets de vigne et de tonneaux. Les chênes sont utilisés pour les besoins domestiques (cuisine, chauffage, construction) et la fabrication d'outils. Les premiers périmètres de reboisement dans le cadre de la Restauration des terrains en montagne (RTM) sont créés en 1862 et 1864 dans les communes de Citou et Villeneuve-Minervois. Les travaux de reboisement s'amplifient à partir de 1880 mais ils sont mal acceptés par les communes qui craignent la réduction des parcours pour les troupeaux : de nombreuses plantations sont détruites par le feu. Pourtant, l'exode rural, très important à partir de la première guerre mondiale, provoque un abandon progressif des espaces cultivés ou pâturés. Selon les secteurs, cet abandon profite à la forêt qui s'étend naturellement ou à la friche qui, en se développant, accentue les risques d'incendie. Les vergers de châtaignier abandonnés sont parfois la proie des incendies et subissent d'importantes attaques d'encre (*Phytophthora cinnamomi*). Les souches rejettent et, peu à peu, les vergers se transforment en taillis.

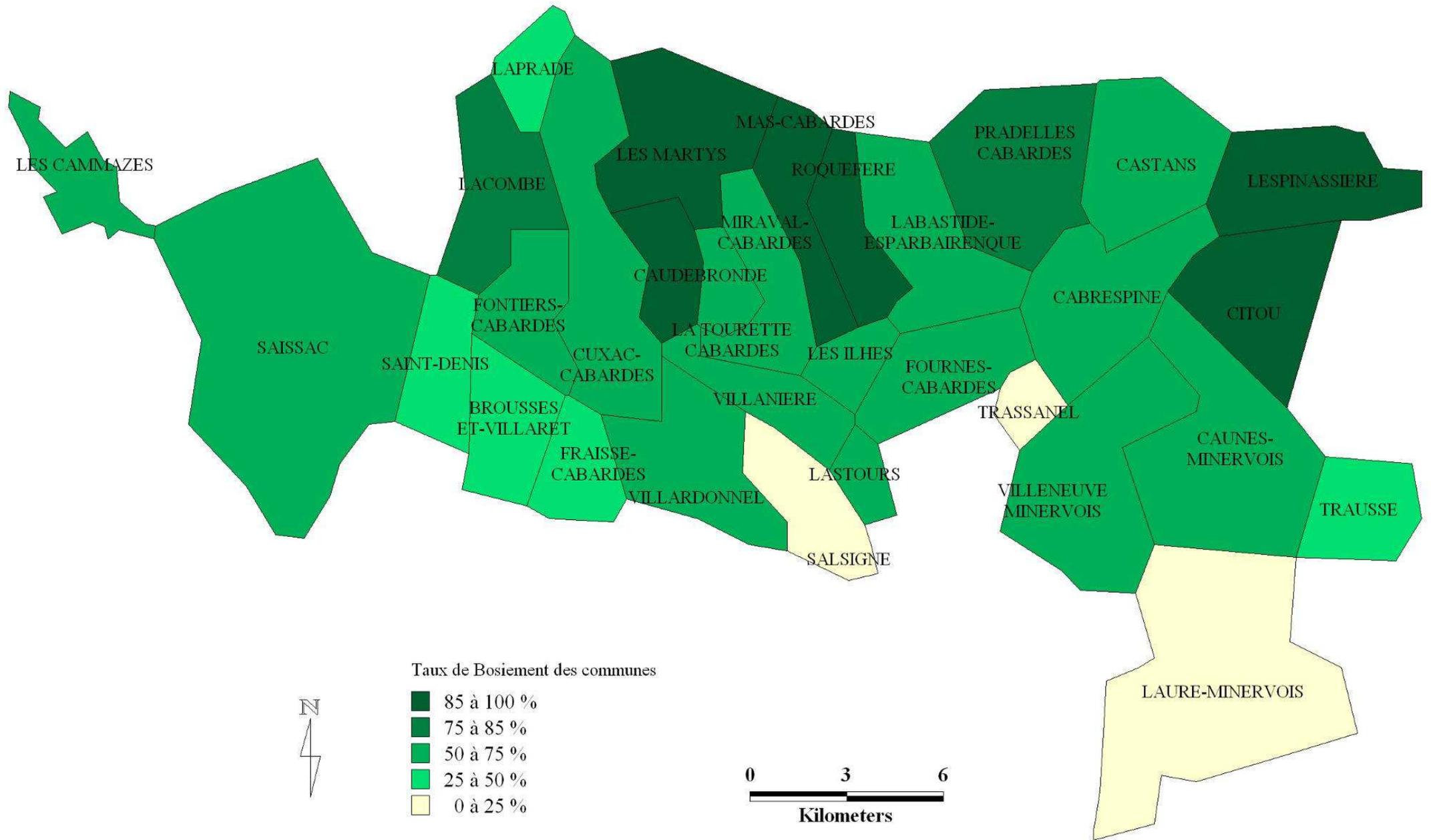
### **1.1.3 La vallée viticole de l'Aude**

Il semble que le défrichement de la plaine commence très tôt : cinq siècles avant notre ère, les occupants des lieux sont des agriculteurs (céréales, vignes et oliviers) et des éleveurs qui défrichent la forêt primitive constituée alors de frêne, d'orme et de chêne blanc. La Septimanie (Carcassonne, Narbonne, Béziers, Agde, Maguelone, Nîmes et Elne) est reconquise par Pépin le Bref en 759 et rattachée au comté de Toulouse en 877. A cette époque, les bois qui avaient largement reconquis l'espace pendant cinq siècles d'invasion, subissent à nouveau des défrichements. Au 10<sup>ème</sup> siècle, les déboisements connaissent un répit. Les terres qui s'enfrichent sont plantées d'oliviers alors qu'autour des cités est cultivée la vigne. Au 11<sup>ème</sup> siècle, les défrichements reprennent de plus belle. L'essartage (coupe des arbres et brûlis sans dessouchage) temporaire ou définitif est pratiqué pour la mise en culture céréalière (avoine, seigle). Le bois est utilisé pour le chauffage et la construction (charpente, planchers). Ces défrichements ont pour effet la poursuite de la transformation progressive des futaies de chêne pubescent en taillis de chêne vert, ce dernier drageonnant et rejetant plus vigoureusement de souche. Au 12<sup>ème</sup> siècle, les défrichements cessent et la surface forestière se stabilise. Au 14<sup>ème</sup> siècle, une épidémie de peste noire tue près du tiers de la population languedocienne. Les terres maigres ou trop éloignées des villages sont abandonnées : les parcours sont conquis par le pin d'Alep et les champs retournent à la friche. Ils seront remis en culture à la fin du même siècle alors que naissent des pôles « industriels » (tannerie, tuilerie, poterie et verrerie) qui, avec le chauffage et la boulangerie, consommeront de plus en plus de bois au cours des siècles qui suivent. A la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, tout le Languedoc manque cruellement de bois et les habitants de la plaine sont obligés d'utiliser des sarments de vigne et des fagots de chêne kermès pour se chauffer. Au 20<sup>ème</sup> siècle, la vigne fait la richesse de la région.

### **1.1.4 Le Lauragais**

C'est une région où dominent les terres cultivées (céréales, oléagineux), les bois ne constituant la plupart du temps que des bosquets disséminés dans les champs. Aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, les terres cultivées et les prairies côtoient les forêts qui sont aussi exploitées pour les besoins domestiques. Les taillis avec réserves feuillues ou résineuses sont des héritages des anciennes méthodes d'exploitation : le taillis était coupé à blanc (sauf quelques baliveaux appelés à constituer les futures réserves) et fournissait le bois de chauffage. Les réserves étaient utilisées pour la fabrication des charpentes. Aujourd'hui, l'agriculture (cultures céréalières et industrielles) et l'élevage hors sol (volailles) constituent toujours la principale activité, base de l'économie locale.

## 1.2 Surface de la forêt



Carte du taux de boisement des communes de la charte (IFN) : d'après les données Inventaire Forestier National (IFN1989), le territoire de la Charte compte **29 038 ha** de surfaces boisées dont **19948 ha** de forêt privée (68%) et **9290 ha** de forêt publique (32%). Le taux de boisement pour cette charte est de 59 %.

Communes	Surface totale (ha)	Surface forêt publique (ha)	Surface forêt privée (ha)	Surface forêt totale (ha)	Taux de boisement en %
BROUSSES ET VILLARET	1 063	48	421	469	44
CABRESPINE	1 913	394	1006	1400	73
CASTANS	1 730	585	650	1235	71
CAUDEBRONDE	754	141	517	658	87
CAUNES MINERVOIS	2 874	1112	332	1444	50
CITOU	1 682	1262	399	1661	99
CUXAC CABARDES	2 497	423	1120	1543	62
FONTIERS CABARDES	1 029	0	742	742	72
FOURNES CABARDES	1 282	292	373	665	52
FRAISSE CABARDES	778	41	237	278	36
LA TOURETTE CABARDES	469	102	151	253	54
LABASTIDE ESPARBAIRENQUE	1 743	479	532	1011	58
LACOMBE	1 443	933	218	1151	80
LAPRADE	554	7	259	266	48
LASTOURS	363	11	220	231	63
LAURE MINERVOIS	4 311	58	925	983	23
LES CAMMAZES	778	220	235	455	59
LES ILHES	484	17	511	328	68
LES MARTYS	1 986	277	1450	1727	87
LESPINASSIERE	1 652	926	487	1413	86
MAS CABARDES	1 012	11	975	986	97
MIRAVAL CABARDES	1 168	49	668	717	61
PRADELLES CABARDES	2 122	607	1148	1755	83
ROQUEFERE	894	55	703	758	85
SAINT-DENIS	924	0	233	233	25
SAISSAC	<b>5 893</b>	511	2728	<b>3239</b>	55
SALSIGNE	1 046	0	229	229	22
TRASSANEL	363	0	73	73	20
TRAUSSE	982	63	301	364	37
VILLANIERE	894	0	474	474	53
VILLARDONNEL	1 689	0	1001	1001	59
VILLENEUVE MINERVOIS	2 542	666	630	1296	51
<b>TOTAL</b>	<b>48 914</b>	<b>9290</b>	<b>19948</b>	<b>29038</b>	<b>59</b>

### 1.3 Types de peuplements :

Type de peuplement	Surface en ha	Pourcentage
Boisement lâche de montagne	746	3
Futaie feuillus	1334	5
Futaie résineuse	9820	34
Garrigue boisée	3695	13
Mixtes	2484	9
Taillis	<b>10958</b>	<b>38</b>
Total	29038	100

Source : IFN 1989

### 1.4 Les essences forestières

#### 1.4.1 Répartition de la composition des forêts :

Essence	Surface en ha	%	Production m <sup>3</sup> /an	%
Feuillus	16 859	58	33 796	28
Résineux	12 179	42	85 007	72
Total	29 038	100	118 803	100

La forte diversité des formations boisées est due aux influences méditerranéennes et océaniques mais aussi au différentiel altitudinal.

Les résineux situés majoritairement au Nord du périmètre constituent véritablement une entité à part entière. Si dans sa globalité, le périmètre de la Charte possède plus de feuillus que de résineux, c'est l'inverse pour les communes de Labastide-Esparbairénque, Mas-Cabardès, Roquefère, Les Martys, Lespinassière.

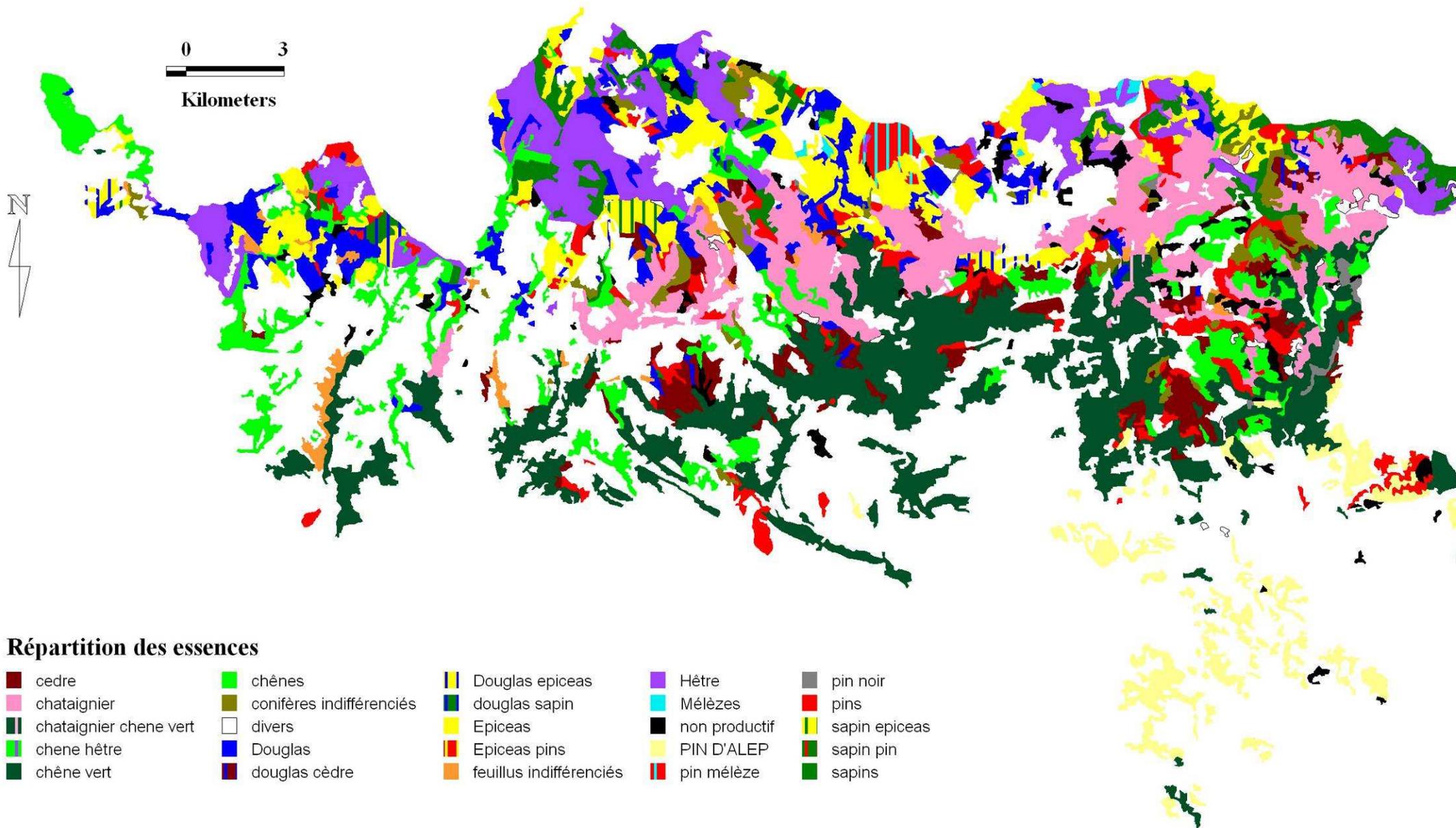
#### 1.4.2 Répartition des essences

*Extraits du SRGS Languedoc-Roussillon de la région Montagne Noire présente sur la Charte.*

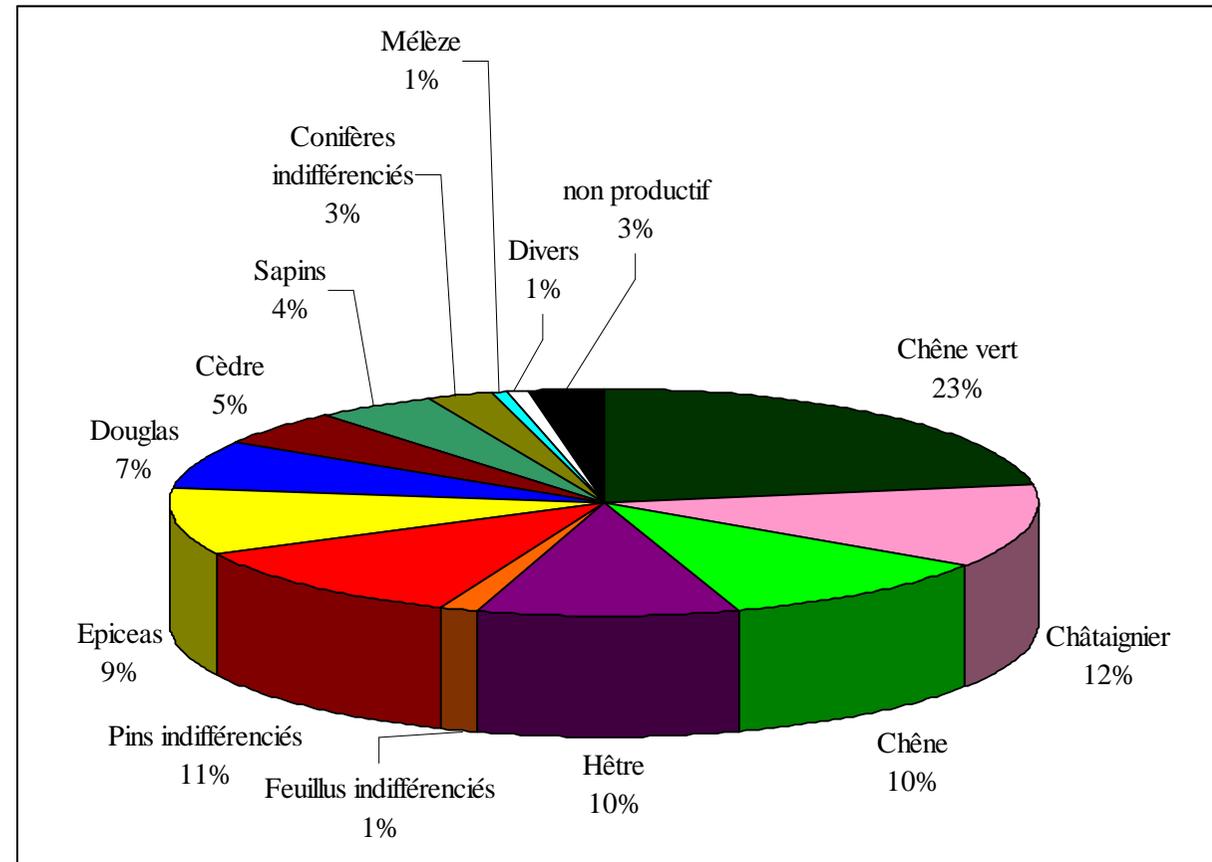
*Extrait du Schéma de desserte de la Montagne Audoise*

La Montagne Noire est moins boisée dans sa partie occidentale, plus agricole et bocagère, qui annonce la transition avec le Lauragais. Les peuplements feuillus sont essentiellement des futaies et des taillis souvent vieillis de hêtre. Le chêne rouvre et le chêne pédonculé viennent souvent se mélanger au hêtre. Ces chênes sont généralement de qualité médiocre (nombreuses gélivures). Dans la partie orientale, plus soumise aux influences méditerranéennes, le chêne pubescent et le châtaignier sont présents à l'état de taillis sur les pentes exposées au sud. Enfin, aux altitudes les plus basses, sur les versants exposés au sud, le chêne vert subsiste dans les taillis,

soit en mélange avec le chêne pubescent, soit en essence pure. Actuellement, ces peuplements feuillus produisent du bois de chauffage (taillis) et également du bois d'œuvre (futaies). Le châtaignier, est actuellement peu utilisé. Les peuplements résineux décrits comme conifères indifférenciés sont essentiellement issus des plantations artificielles réalisées depuis la fin du siècle dernier en forêt publique et, plus récemment (après la deuxième guerre mondiale), en forêt privée. Ils sont composés majoritairement de pin laricio, d'épicéa commun et de douglas. Selon leur âge, ces peuplements peuvent produire du bois d'industrie (pâte à papier, panneau de particules) et du bois d'œuvre (sciages). Des futaies mélangées de sapin pectiné et de hêtre sont également présentes mais elles couvrent des surfaces plus restreintes et se trouvent surtout dans les forêts domaniales. Enfin, le long des cours d'eau, se développent des ripisylves composées le plus souvent d'aulne, de peuplier et de saule.



		Surface en ha	Pourcentage
58% Feuillus soit 16 302 ha	Chêne vert	6 537	23
	Châtaignier	3 505	12
	Chênes à feuilles caduques	3 018	10
	Hêtre	2 847	10
	Feuillus indifférenciés	394	1
42 % Résineux 11 696 ha soit	Pins indifférenciés	3 334	11
	Epicéas	2 707	9
	Douglas	2 050	7
	Cèdre	1 408	5
	Sapins	1 275	4
	Conifères indifférenciés	763	3
	Mélèze	160	1
	Divers	195	1
	non productif	846	3
	Total	29 038	100



Source : IFN 1989

Comme on peut le voir les feuillus sont majoritaires sur la charte à hauteur de 58% avec comme essence dominante le chêne vert.

## **1.5 Description des principales essences**

*Extraits du SRGS Languedoc-Roussillon de la région Montagne Noire présente sur la Charte.*

### **1.5.1 Pins indifférenciés (*Pinus sp*)**

*Ils représentent 3 334 hectares dans la Charte*

On retrouve les pins du point le plus bas au point le plus haut en altitude. Les exigences des différentes espèces de pin sont très diverses ; c'est pourquoi on trouve des pins sur tout ce territoire. Dans le Minervois, il s'agit du pin d'Alep qui occupe les sols de garrigue (environ 1500 ha sur la CFT). Plus haut en altitude se trouvent les pins noirs (pin noir d'Autriche et pin laricio) qui ont été plantés et aussi le pin sylvestre présent à l'état naturel.

### **1.5.2 Châtaignier (*Castanea sativa*)**

*Le châtaignier occupe près de 3 505 hectares.*

En Montagne Noire, le châtaignier a été introduit à partir de 1750 pour alimenter les fours des verreries et l'industrie en charbon de bois. Le bois a été ensuite utilisé pour la tonnellerie avant que ce débouché ne s'éteigne complètement vers 1960. Entre 1980 et 1990, grâce aux vignes, il existait en Montagne Noire 9 fabricants de piquets dont la production dépassait 2 000 000 de piquets par an, réalisés à partir de bois local. Les tuteurs en fer ont remplacé peu à peu les piquets en bois et ont réduit considérablement cette activité. Actuellement, ces taillis de châtaignier sont peu exploités. Cette essence était utilisée localement comme en atteste l'architecture de maisons anciennes avec des charpentes, de la volige, des fenêtres ou des portes fabriquées en châtaignier.

### **1.5.3 Épicéa commun (*Picea abies*)**

*L'Épicéa peuple 2 707 hectares sur le territoire.*

Il apprécie la fraîcheur et l'humidité car c'est un arbre de montagne, voire de haute montagne. Toutefois, grâce à sa grande plasticité, il tolère une certaine sécheresse et s'adapte à des sols pauvres. Il peut même pousser sur des terrains extrêmement humides. Cette capacité d'adaptation a conduit à l'introduire parfois abusivement en Languedoc-Roussillon à basse altitude ou dans des stations pauvres. C'est ce qui explique que, sur le territoire de la charte, on observe de nombreux dépérissements car il n'est pas réellement dans sa station. Son bois est de bonne qualité. Les gros bois sont utilisés en sciages pour la fabrication de menuiserie, charpente et coffrage. Les petits bois servent pour la fabrication de la pâte à papier.

### **1.5.4 Chêne vert (*Quercus ilex*)**

Présent dans les étages méso et supra méditerranéen jusqu'à 600 voire 700 mètres (exceptionnellement 1000 mètres), on le trouve en peuplement pur et en mélange avec le chêne pubescent sur plus de 6 537 ha. Dans ce dernier cas, il occupe les milieux à faible réserve hydrique (sols superficiels, zones rocheuses). Il redoute particulièrement le froid. Son bois est actuellement utilisé exclusivement pour le chauffage. Il s'agit de l'essence principale de la charte et occupe une grande partie des secteurs de basse altitude. Il pourrait être plus coupé mais les mauvaises conditions d'exploitabilité freinent son exploitation.

## **1.6 Les problèmes phytosanitaires**

### **1.6.1 L'épicéa : dépérissements et mortalités**

L'épicéa qui n'est en général pas en station sur ce territoire a subi de fortes attaques d'Ips typographe de manière dispersée en grosses taches de 1 à 2 ha. Ce scolyte, ravageur secondaire, profite d'affaiblissements ponctuels des arbres suite à des épisodes de sécheresse marquée. Ainsi entre 2003 et 2008, les surfaces qui ont dû être exploitées à cause de ce problème ont été conséquentes. Depuis 2010-2011, à la faveur de conditions climatiques meilleures, le phénomène ralentit notablement. L'année 2012 a finalement été peu marquée par ce phénomène puisque nous n'enregistrons pour les forêts privées dotées d'un PSG, que 11 ha de demandes de coupes d'urgence ou dérogatoires contre 60 ha en 2011. Dans ces mêmes peuplements d'épicéa, on trouve quasi systématiquement du Fomes qui cause une dépréciation importante du bois en provoquant la pourriture du cœur de l'arbre depuis la base. Au final, les épicéas de la Montagne Noire n'ont en général pas fière allure ; l'objectif des gestionnaires est de les remplacer au plus vite d'autant que quelques dizaines d'hectares ont été renversés par la tempête Klaus en 2009. Le dendroctone est recherché dans l'Aude par le Département de la Santé des Forêts et il reste encore non détecté.

### **1.6.2 Les pins : *Sphaeropsis sapinea***

Suite notamment à des épisodes de grêles récurrents sur les communes de Laprade, Saissac, Pradelle-cabardès, Cabrespine, (etc.) des peuplements de pins ont été attaqués par un champignon (*sphaeropsis sapinea*) qui provoque des dépérissements très rapides. Des solutions radicales ont souvent été choisies pour éviter de perdre sur le plan commercial le bois de ces peuplements, mais il semble que dans certains cas, et à la faveur de meilleures conditions météo (comme le printemps 2013, particulièrement bien arrosé), les arbres les moins touchés puissent finalement s'en sortir.

### **1.6.3 Le douglas : des dépérissements aujourd'hui résorbés**

Ils avaient pu être un temps remarquables dans les années qui ont suivi la sécheresse de 2003. Ils ne sont plus d'actualité dans l'Aude, ni en Montagne Noire (sauf dans des cas particuliers très localisés), ni ailleurs (contrairement à ce qui peut être observé dans le Tarn ou dans l'Hérault). Ces dépérissements concernaient une fois de plus les arbres en situation limite pour l'espèce (expositions Sud, basses altitudes, sols superficiels en crête,...). Ceux qui ont subsisté (la majorité) sont bien venants. Toujours pour le Douglas mais aussi pour le cèdre de l'Atlas, il semble qu'il faille s'intéresser de plus près désormais au problème du Fomes qui cause des mortalités rapides tant sur jeunes plants (le Fomes pouvant se comporter comme pathogène de faiblesse, agent de mortalité sur les jeunes plants) que sur peuplements adultes (pour ces essences, l'arbre meurt en quelques mois). Celui qui a été détecté sur ces deux essences en Montagne Noire est *Heterobasidion annosum* au sens strict (celui que l'on trouve sur les pins). Le phénomène n'est pour l'instant pas très étendu mais c'est une nouvelle problématique qui se pose pour ce territoire alors que les propriétaires forestiers doivent remplacer des peuplements d'épicéas presque tous touchés par ce champignon qui risque fortement de poser des problèmes pour les plantations suivantes.

### **1.6.4 Le châtaignier : depuis toujours le chancre et aujourd'hui le Cynips**

Le châtaignier est touché par le chancre qui se développe en Montagne Noire depuis des décennies. Ce champignon attaque l'écorce du tronc et des branches. S'il est virulent, il entraînera d'important dessèchement dans la partie supérieure après la zone atteinte. En effet, il va gêner puis empêcher la circulation de la sève dans la partie supérieure. Il touche de plus en plus les peuplements, surtout à basse altitude, en dessous de 600 à 700 mètres. Parfois, l'affaiblissement des arbres est dû à leur inadaptation aux stations où ils ont été plantés ce qui favorise le développement du parasite et provoque, à terme, la mort des brins attaqués.

Le cynips : des points d'observations sont réalisés en Montagne Noire depuis deux ans : l'insecte a été décelé tout dernièrement sur la commune de Villardonnel. On peut s'attendre à une progression rapide de ce ravageur sur les communes voisines dans les années qui viennent. Cela va poser des problèmes dans un premier temps aux producteurs de châtaignes puisque la fructification devrait être durement affectée en qualité et quantité. A terme, il semble se préciser que la présence de cet insecte puisse également porter atteinte à la survie des arbres. Des études sont en cours sur ce dernier point

## 2. Les forêts privées

### 2.1 Répartition des propriétés

Selon le Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Languedoc Roussillon, la région forestière de la Montagne Noire possède une structure de la propriété forestière hétérogène. Les propriétés forestières vont de 700 hectares à seulement quelques ares. Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 hectares représentent 9 % du total en nombre mais 77 % en surface. Les grandes forêts (de surface supérieure à 4 hectares) représentent tout de même plus de 86 % de la surface totale.

(Voir en annexe la répartition par commune)

Répartition en surface (ha)	Surface en ha	%	Nombre de personnes	%
0 à 4	1 812	14	<b>2 220</b>	81
4 à 10	1 315.	9	268	10
10 à 25	<b>5 425</b>	43	183	7
25 à 100	3 807	30	50	2
100 à 500	564	4	4	
<b>TOTAL</b>	<b>12 923</b>	<b>100</b>	<b>2 725</b>	<b>100</b>

(Source :DGI 2008)

### 2.2 Types de peuplement

Nous avons une majorité de peuplement en taillis à hauteur de 42 % de la surface. Cela peut s'expliquer par l'étagement de l'altitude de cette charte. Dans les zones les plus basses, on observe une grande partie de peuplement de taillis de chêne vert et chêne pubescent. Ces zones ne possèdent pas forcément de bonnes potentialités forestières et ne permettent pas d'avoir des futaies. D'ailleurs, on retrouve plus en altitude des futaies résineuses issues des grandes campagnes de reboisements. Ces futaies sont productives.

Type de peuplement	surface en ha	Pourcentage
Boisement lâche de montagne	501	2
Futaie feuillus	436	2
Futaie résineuse	6208	31
Garrigue boisée	3108	15
Futaie mélangée	1551	8
Taillis	8144	42
<b>Total</b>	<b>19948</b>	<b>100</b>

Source : IFN 1989

*Remarque :* la différence de surface entre les deux tableaux vient de la source utilisée, de nombreuses parcelles boisées naturellement étant toujours cadastrées en landes. Les surfaces données par l'Inventaire Forestier National sont plus proches de la réalité.

### 2.3 Répartition des essences

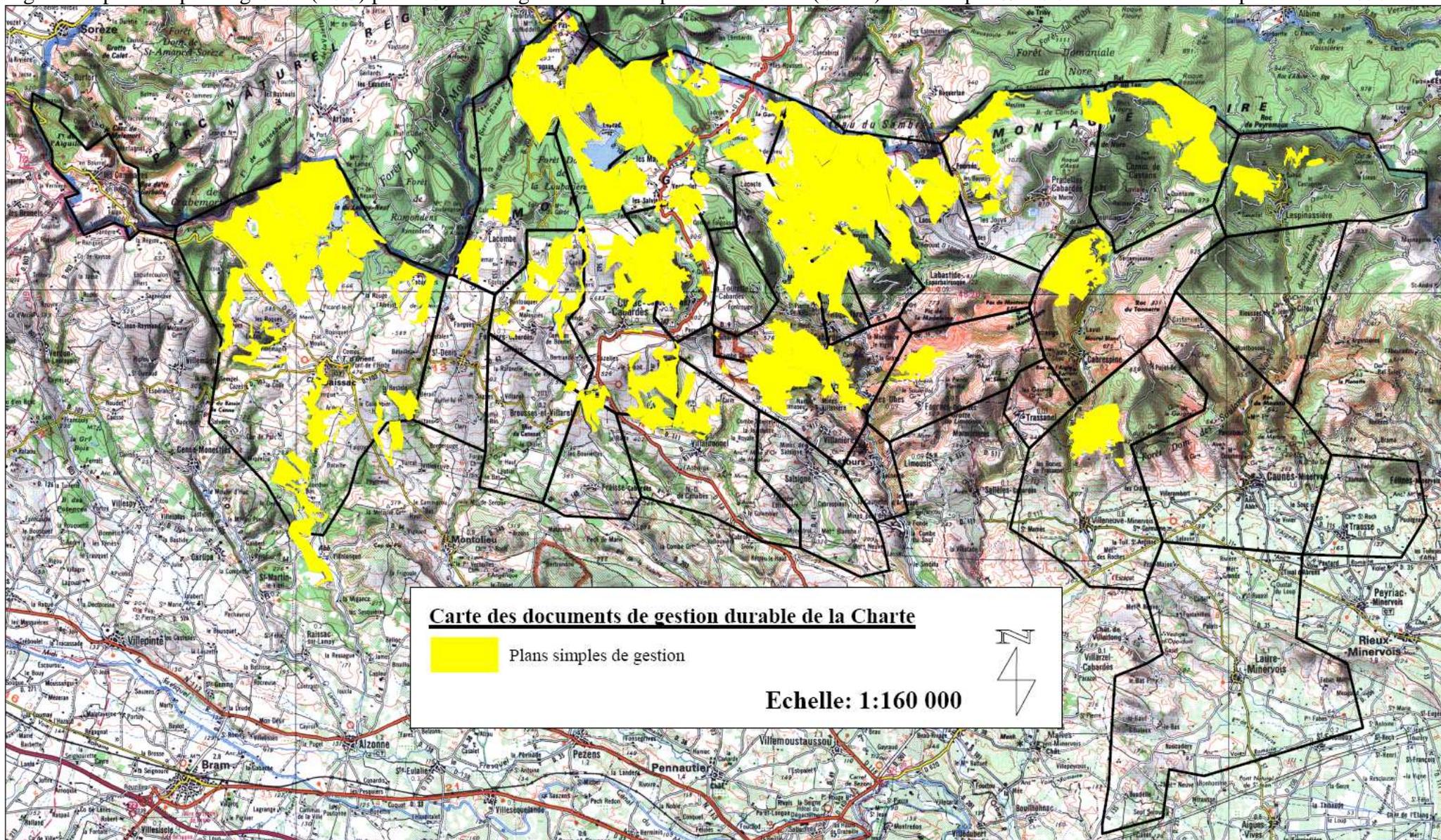
La forêt privée comptabilise 19948 ha de forêt et est principalement composée de feuillus

		Surface en ha	Pourcentage
60% de Feuillus	Feuillus divers	495	2
	Chêne	909	4
	Chêne vert	5804	30
	Châtaignier	3023	15
	Hêtre	1808	9
40 % de Résineux	Cèdre	691	3
	Sapins	372	2
	Epicéas	2314	12
	Douglas	1624	8
	Pins indifférenciés	1727	9
	Autres résineux	1181	6
	Total	19948	100

## 2.4 Gestion forestière

### 2.4.1 Plans Simples de Gestions

Les propriétaires de plus de 25 ha ne représentent que 2% du nombre total de propriétaires mais détiennent 33 % de la surface boisée privée totale. Ils ont l'obligation de faire agréer un plan simple de gestion (PSG) par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). On compte 69 PSG sur la charte. Ils représentent **7 638 ha**.



Les 2 PSG sur la commune de Cammazes n'ont pas pu être cartographiés.

## 2.4.2 Exploitation des PSG

Communes de la CFT concernées par des propriétés soumises à PSG	Surface de PSG	Nombre de PSG	Surface sous RAA	Nombre de propriétés sous RAA
CASTANS	385	1	48	1
FOURNES CABARDES	81	1	0	0
FRAISSE CABARDES	65	1	0	0
MAS CABARDES	146	2	190	1
MIRAVAL CABARDES	62	1	230	4
ROQUEFERE	744	1	72	1
VILLANIERE	207	1	0	0
CABRESPINE	261	1	54	2
CAUDEBRONDE	119	2	0	0
CAUNES MINERVOIS	0	0	100	2
CUXAC CABARDES	917	9	167	1
FONTIERS CABARDES	161	3	0	0
LABASTIDE ESPARBAIRENQUE	507	5	25	1
BROUSSES ET VILLARET	55	1	25	1
LAPRADE	275	3	0	0
LAURE MINERVOIS	0	0	46	1
LES CAMMAZES	76	2	0	0
LES MARTYS	1361	10	176	2
LESPINASSIERE	93	1	0	0
PRADELLES CABARDES	290	6	0	0
SAINT DENIS	0	0	26	1
SAISSAC	1576	16	272	5
SALSIGNES	0	0	30	1
VILLARDONNEL	120	1	146	3
VILLENEUVE MINERVOIS	137	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7638</b>	<b>69</b>	<b>1607</b>	<b>27</b>

Le taux de réalisation des plans simples de gestion est de plus de 83% pour la surface (surface effectivement dotée d'un PSG / à la surface qui devrait l'être) et de plus de 72 % pour le nombre de propriétés.

Les propriétés sous régime d'autorisation administratives de coupes sont plutôt concentrées dans la partie sud du territoire, moins productive. Les propriétaires interviennent moins sur ces surfaces peu productives et ressentent moins le besoin d'une planification de la gestion de leur propriété. La châtaigneraie est également concernée dans une moindre mesure par ce désintérêt relatif des propriétaires pour la gestion forestière (voir par exemple les communes de Mas Cabardès et Miraval-Cabardès).

Les forêts dotées d'un plan simple de gestion sont composées pour 1/3 de feuillus et pour 2/3 de résineux. Les peuplements de production sont gérés principalement en futaie régulière résineuse (50% de la surface). Ensuite, on trouve le taillis qui occupe environ 25% de la surface.

Le principal objectif des propriétaires est donc de produire du bois d'œuvre ce qui leur permet d'en tirer les meilleurs revenus. Entre 2014 et 2031, les propriétaires de forêts sous PSG prévoient de mobiliser environ 452 980 m<sup>3</sup>. Ce volume provient des deux grandes interventions : 30% d'éclaircies, 70% de coupes définitives (futaie et taillis). On tirera de ce volume environ 72 % de bois d'œuvre, 18% de bois d'industrie et 9% de bois de chauffage. Nous avons donc affaire à des forêts avec un objectif certain de production de bois de qualité.

### **2.4.3 Les gestionnaires des propriétés privées du territoire**

Les rédacteurs des plans simples de gestion sont quasi systématiquement (à deux exceptions près) des professionnels de la forêt, des gestionnaires rompus à l'exercice et qui suivent les opérations prévues dans ces documents de gestions (coupes et travaux). Les propriétaires n'étant pas des professionnels de la forêt, ils n'ont, dans la majorité des cas, ni le temps, ni les compétences techniques pour planifier puis suivre et mettre en œuvre la gestion de leurs parcelles boisées. Ils sont donc relayés pour cela soit par des coopératives forestières soit par des experts forestiers. Le principal gestionnaire des surfaces gérées privées du territoire de la CFT est la coopérative des sylviculteurs de l'Aude pour environ les trois quart de ces surfaces. Le reste est géré par des experts forestiers indépendants.

*Entretien avec un gestionnaire de forêts privées : pour illustrer cette partie, nous avons rencontré M. Azéma qui travaille sur le secteur de la charte pour la coopérative COSYLVA.*

Ce technicien forestier gère environ 5000 hectares de propriétés privées sur ce massif. En général, les surfaces des propriétés forestières gérées par Mr Azéma sont autour de 100 ha de bois. Ce chiffre varie de 25 à 250 ha et peut atteindre jusqu'à 700 ha pour un propriétaire. Les 2/3 des forêts sont des futaies résineuses (Douglas, Epicéas, Sapins pectinés...) et 1/3 sont des taillis (essentiellement hêtres et chênes). Cependant, on trouve également des futaies de hêtres et dans des fonds de vallée quelques feuillus précieux.

L'essentiel du bois résineux vendu provient de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>nde</sup> éclaircie et représente 80 % des ventes de la coopérative. Les produits généralement coupés sont à destination de l'industrie papetière, de la palette, la petite fermette. Il commercialise également les gros bois : c'est principalement les scieries audoises, tarnaises qui sont approvisionnées. Pour le bois de feuillus, il sort essentiellement en bois de chauffage.

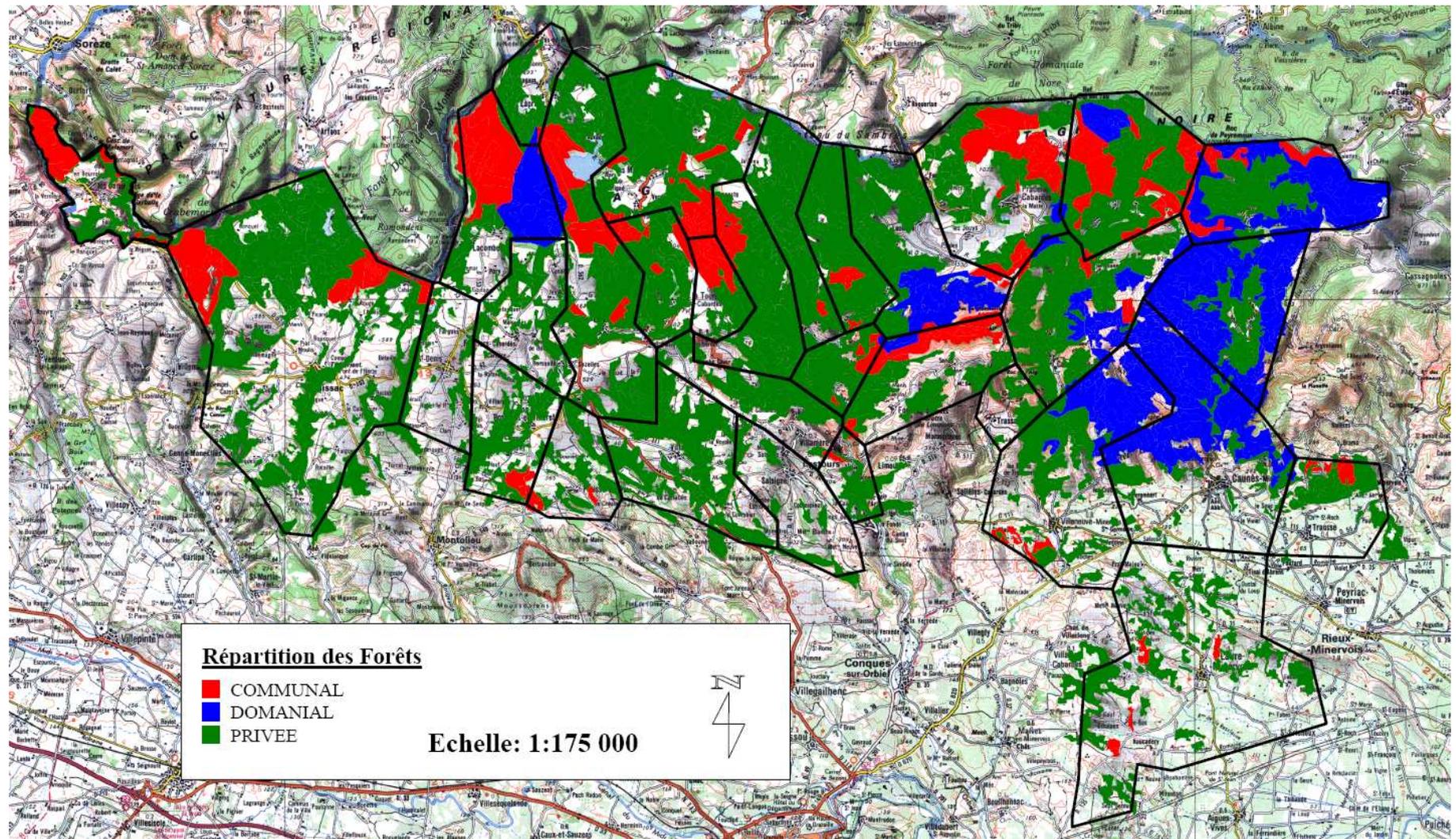
Le gestionnaire est inquiet et il a peur du désengagement financier de l'état pour les aides au reboisement et à l'élagage. Ce sont des travaux majeurs et coûteux qui représentent un important investissement pour la forêt. Si les propriétaires ne sont pas subventionnés pour cela, Mr Azéma est soucieux pour la gestion durable à venir.

## **3 Forêt publique**

*Pour pouvoir renseigner cette partie, nous avons travaillé en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) Ouest Audois basé à Carcassonne.*

Une forêt domaniale est dite « forêt ancienne » : la forêt de la Loubatière. D'une étendue de plus 400 hectares, elle se trouve sur le territoire de la commune de Lacombe et existerait depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Sous ses hêtres centenaires s'élèvent les ruines d'une ancienne chartreuse (abbaye de l'ordre des Chartreux) abandonnée bien avant la Révolution. Les moines pouvaient alors à la fois observer le silence et méditer sur la beauté d'une nature sauvage... Du fait de son histoire cette forêt est étudiée et observée sous tous ses angles.

### 3.1 Répartition géographique des forêts



### 3.2 Répartition par type et par commune de la forêt publique

Voici dans le tableau ci-dessous les 2 forêts domaniales, les 26 forêts communales et les 4 forêts départementales qui regroupent 9 843 ha de forêts gérées par l'ONF (220,94 ha de forêt communale dans le Tarn).

	Nom et commune des forêts	Surface en ha
2 Forêts Domaniales	FD de la Loubatière sur la commune de Fontiers-Cabardès	1
	FD de la Loubatière sur la commune de Lacombe	437
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Caunes Minervois	1025
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Castans	156
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Fournes-Cabardès	28
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Labastide-Esparbeirenq	454
	FD des Soulanes de Nore sur la commune Lespinassière	866
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Citou	1274
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Villeneuve Minervois	618
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Cabrespine	384
	FD des Soulanes de Nore sur la commune de Roquefère	6
		<b>Total des forêts domaniales</b>
24 Forêts Communales	FC de Brousse et Villaret	49
	FC de Cabrespine	28
	FC de Castans	483
	FC de Caudebronde	92
	FC de Cuxac-Cabardès	246
	FC de Fournes-Cabardès	325
	FC de Fraisse Cabardès	32
	FC de La Tourette – Cabardès	14
	FC de Lastours	51
	FC de Laure Minervois	151
	FC de Lespinassière	154
	FC de Miraval-Cabardès (commune de Miraval-Cabardès)	25
	FC de Miraval-Cabardès (commune des Martyrs )	3
	FC de Narbonne Le Picou	112
	FC de Pradelles – Cabardès	636
	FC de Roquefère	59
	FC de Saissac	226
	FC de St Denis	249
	FC de Trausse Minervois	162
	FC de Villemagne	101
	FC de Villeneuve-Minervois	51
FC des Ilhes-Cabardès	59	
FC des Martyrs	87	
FC de Cammazes	221	
	<b>Total des forêts communales</b>	<b>3619</b>
forêts inter-communales	FI de Fontiers - Lacombe	241
	FI des Martyrs et Miraval	24
	<b>Total des forêts inter-communales</b>	<b>265</b>
5 Forêts Départementales	Forêt départementale de Roquefère (Cne de Roquefère)	48
	Forêt départementale de La Ferrière (Cne Cuxac Cabardès)	59
	Forêt départementale de Laprade (Cne Cuxac Cabardès)	119
	Forêt départementale de la Montagne Noire commune de Miraval Cabardès	105
	Forêt départementale de la Montagne Noire commune des Martyrs	124
	Forêt départementale de la Montagne Noire commune de La Tourette Cabardès	165
	Forêt départementale de la Rouge (Cne Cuxac Cabardès)	92
	<b>Total FD</b>	<b>711</b>
	<b>Total de surface de la forêt publique</b>	<b>9843</b>

### 3.3 Répartition des types de peuplement

La majeure partie des peuplements est gérée en futaie régulière (52%) qui est issue principalement des différentes campagnes de reboisements du Fonds Forestier National. L'ONF est le seul gestionnaire à pratiquer le traitement en futaie irrégulière sur 4% de la surface des forêts qu'il gère.

Type	Surface (ha)	%
Futaie irrégulière	385	4
Futaie régulière	5 128	52
Taillis	2 866	29
Divers	62	1
Hors sylviculture	1 403	14
<b>Total</b>	<b>9843</b>	<b>100</b>

### 3.4 Répartition des essences

Le chêne est l'essence la plus représentée en forêt publique. On la retrouve le plus souvent sur les secteurs les plus difficiles à exploiter. Nous retrouvons aussi plusieurs espèces de pins.

		Essences	Surface (ha)	%
52 % Feuillus		Châtaignier	482	6
		Chêne vert	476	6
		<b>Chênes caducifoliés</b>	<b>2 109</b>	<b>24</b>
		Hêtre	1 039	12
		Feuillus Divers	390	5
48 % Résineux		Sapin Nordman	250	3
		Sapin Pectiné	653	8
		Epicéas	393	5
		Douglas	426	5
		Cèdre	717	8
		Pin d'Alep	109	1
		Pin Noir	57	1
		Pin Laricio	1 064	12
		Autres pins (essentiellement pin sylvestre et pin à crochet)	377	4
		Résineux divers	82	1
		<b>Total</b>	<b>8 627</b>	
		vide	1 216	
		<b>Total surface</b>	<b>9 843</b>	

### 3.5 Gestion

Pour pouvoir renseigner cette partie, nous avons travaillé en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) Ouest Audois basé à Carcassonne.

Il existe 32 aménagements de forêts publiques présentes sur le territoire de la charte. En fonction de la commune, des politiques forestières nationales et des orientations régionales, l'aménagiste a mis en place une sylviculture qui prend en compte les 3 fonctions de la forêt : l'écologie, l'économie et le social. Il appliquera au mieux les directives environnementales qui sont aujourd'hui essentielles à la gestion ONF. Après avoir étudié les aménagements de ces forêts, il est prévu de sortir aux environs de 518 223 m<sup>3</sup> de bois sur les 9 834 ha pendant ces 20 prochaines années. Ce chiffre n'est qu'indicatif et sera différent dans la réalité puisque des aménagements vont être renouvelés.

## 4 Autres aspects forestiers

### 4.1 Desserte et accessibilité

Extrait du Schéma de desserte de la Montagne Audoise

La desserte du territoire a été totalement étudiée dans le schéma qui a été réalisé en 2012. Il reprend l'existant avec la longueur de pistes et l'état de la desserte mais il définit également des projets futurs. Toutes les voiries ont été classées en 6 catégories différentes pour pouvoir élaborer un schéma cohérent. Il a été estimé que 54 % de la surface forestière est prospectable au vu de l'état actuel de la desserte et des critères d'accessibilité aux peuplements forestiers. On recense également que 45 % de la forêt publique et 57 % de la forêt privée sont accessibles. On remarque aussi que les forêts privées dotées d'un Plan Simple de Gestion sont quant à elles, avec les forêts du Conseil Général, les mieux desservies (accessibles à 67% et 66 %). Par contre, la partie du Haut-Minervois comprise dans la Communauté d'agglomération de Carcassonne souffre d'un déficit de desserte et d'un manque d'entretien de la desserte existante (33% de la forêt est prospectable). Ceci s'explique notamment par une topographie plus accidentée, problème que l'on retrouve dans une moindre mesure sur la Communauté de communes du Haut-Cabardès. Ce programme référence donc 45 projets d'amélioration et 44 projets de création qui ont été chacun hiérarchisés et étudiés dans le détail.

#### Ce tableau décompose 6 différents types de voirie présente sur le territoire

	Départementales	Grumier tout temps	Grumier beau temps	Tous véhicules sauf grumier	Engins forestiers	Goudronnées	Total
CC du Cabardès - Montagne Noire	134 km	79 km	33 km	193 km	249 km	92 km	779 km
CC du Haut Cabardès	105 km	82 km	52 km	154 km	362 km	81 km	837 km
CC du Haut Minervois	72 km	52 km	80 km	205 km	218 km	61 km	688 km
CC du Lauragais - Montagne Noire*	50 km	44 km	6 km	74 km	103 km	43 km	320 km
Total	362 km	257 km	170 km	627 km	931 km	277 km	2 624 km
Impact état actuel	362 km	235 km	115 km	704 km	931 km	277 km	2 624 km

Le massif forestier de la Charte forestière ne peut que s'améliorer en termes de desserte et d'accessibilité.

\* Cette communauté de communes ne fait pas partie du périmètre du projet de Charte Forestière

## 4.2 *Aperçu succinct de la filière aval*

Les produits émanant des coupes effectuées sur le territoire de la CFT sont divers : papeterie, bois de feu, sciages (qualité palette, caisserie et charpente). Le marché du bois est depuis toujours fluctuant. Cette incertitude des marchés est une difficulté supplémentaire pour les gestionnaires qui ne peuvent en général faire des prévisions à long terme.

Les entreprises utilisatrices de ces différents produits sont les suivantes :

- Bois de trituration résineux rouge : Papèterie de Tarascon sur Rhône (Bouches du Rhône), Tarnaise des panneaux du groupe Isorel à Labruguière dans le Tarn.
- Papèterie résineuse blanche : Papèterie de Saint-Gaudens.
- Papeterie feuillue : papèterie de Saint-Gaudens et Tarnaise des panneaux
- Plaquettes forestières : La Société d'Economie Mixte Bois Energie (SEMBE) du Haut-Cabardès, est le fournisseur principal des chaufferies du secteur utilisant ce combustible. Avec le nouveau contrat signé pour la chaufferie du centre hospitalier de Carcassonne, la production de plaquettes de la SEMBE devrait passer de 12 000 mètres cubes apparent de plaquettes (MAP), ce dernier hiver, à 21 000 MAP...
- Bois de feu : nombreux négociants et revendeurs sur le secteur pour un débouché de plus en plus prisé,
- les petits sciages sont expédiés en Catalogne mais aussi dans le Tarn où la scierie Brassac industries à Brassac est un des consommateurs importants de ce type de produit,
- les scieries locales, notamment les deux plus grosses unités du département, à Villemoustaussou (Inard Bois) et à Limoux (Barguès Bois), sont également sollicitées pour les gros sciages... Au même titre que de nombreuses unités de transformation dans le Tarn (Brassac industries, Vieu, Engelvin, etc.) ou dans d'autres départements voisins (Haute-Garonne et Ariège).

Il n'y a pas ni sur ce territoire, ni sur le département une véritable filière bois, à la hauteur de l'importance du massif forestier. C'est vrai pour les résineux, ça l'est encore plus pour le bois d'œuvre feuillu.

On pourrait citer l'exemple du châtaignier planté à grande échelle notamment sur les communes de Cuxac et Caudebronde qui, avec l'essor de la viticulture, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, a généré tout un artisanat du bois lié à cette importante surface de taillis sur le piedmont de la Montagne Noire. Jusqu'au début des années soixante, ils ont fait vivre une nombreuse main d'œuvre (fabrication de merrains (douelles) et autres piquets de châtaigniers). Aujourd'hui cet artisanat n'a pas été remplacé et le châtaignier qui ne peut prétendre que sur de faibles surfaces à produire du bois d'œuvre, est sous utilisé puisqu'il n'est prisé ni comme bois de chauffage (à cause de l'encrassage en foyer fermé ou des escarbilles en foyer ouvert), ni comme bois de trituration (sauf pour les panneaux de particules ou son tannin n'est pas un inconvénient au contraire de ce qui se passe pour la fabrication de papier).

La plaquette forestière reste un débouché à étudier pour cette essence mais aussi pour les rebuts de résineux (notamment pour les tronçons de grumes d'épicéas touchés par le Fomes) mais il faudrait développer ce marché trop restreint pour l'Aude et surtout trop peu rémunérateur pour les producteurs pour susciter un véritable engouement des propriétaires.

Depuis la dernière tempête, en janvier 2009, sont arrivés des scieurs de Rhône-Alpes et de Bourgogne. Ils se sont rendus compte qu'il pouvait être intéressant pour eux d'acheter des bois sur le territoire, compte tenu des prix des bois sur pied pratiqués sur le secteur et ce malgré le surcoût lié au transport par rapport à leurs zones d'approvisionnement habituelles.

C'est ainsi que depuis 4 ans, il y a une concurrence accrue notamment sur les bois d'épicéas du territoire de la charte confirmée à chaque vente, comme ce fût le cas pour toutes celles de cet automne 2013.

### ***4.3 Autres produits de la forêt***

#### **4.3.1 Chasse**

Souvent cédée en échanges de l'entretien des chemins, parfois louée. Elle ne semble pas représenter aujourd'hui un enjeu primordial pour les propriétaires forestiers de la CFT. Elle reste une activité importante pour maintenir un équilibre sylvo-cynégétique primordial sur un territoire où les surfaces susceptibles d'être affectées par les dégâts de gibier (reboisement, coupes de taillis) sont nombreuses.

#### **4.3.2 Champignons**

Présents dans de nombreuses forêts de la charte, ils sont récoltés, parfois en grande quantité, par des ramasseurs et vendus à des collecteurs qui les commercialisent ensuite pour la restauration. Certains propriétaires forestiers ont créé un groupement interdépartemental forestier et agricole pour mettre en vente une carte de ramassage de champignons sur leur propriété. Cette carte permet ainsi de mettre au courant les cueilleurs de la réglementation (5 kg de champignons par jour et par personne). Elle permet de maîtriser la cueillette des champignons et éviter la dégradation du milieu naturel. L'objectif visé est surtout d'essayer de canaliser un afflux ponctuel d'une population qui ne connaît bien souvent pas la réglementation et qui ne sait ainsi pas que la cueillette sur les propriétés privées n'est pas autorisée de fait ; il s'agit en effet d'une tolérance des propriétaires, pour la plupart conciliants, mais qui ne veulent pas, en plus, subir une gêne et des désordres (stationnement anarchique des véhicules notamment) pour une activité qui ne leur rapporte rien.

Il n'y a pas aujourd'hui de gestion de cette production.

#### **4.3.3 Tourisme**

La Montagne Noire est un carrefour où beaucoup de citoyens viennent se ressourcer (à 1 heure de route des grandes agglomérations). Aujourd'hui, un certain nombre de personnes (promeneurs, randonneurs, sportifs...) viennent pratiquer des activités de pleine nature (randonnées à thèmes, challenges, associations...), et suivent les différents itinéraires proposés par le territoire. Là encore, les propriétaires forestiers, s'ils tolèrent cette présence, ne souhaitent pas avoir à en subir des conséquences désagréables.

## ***5. L'environnement et la forêt***

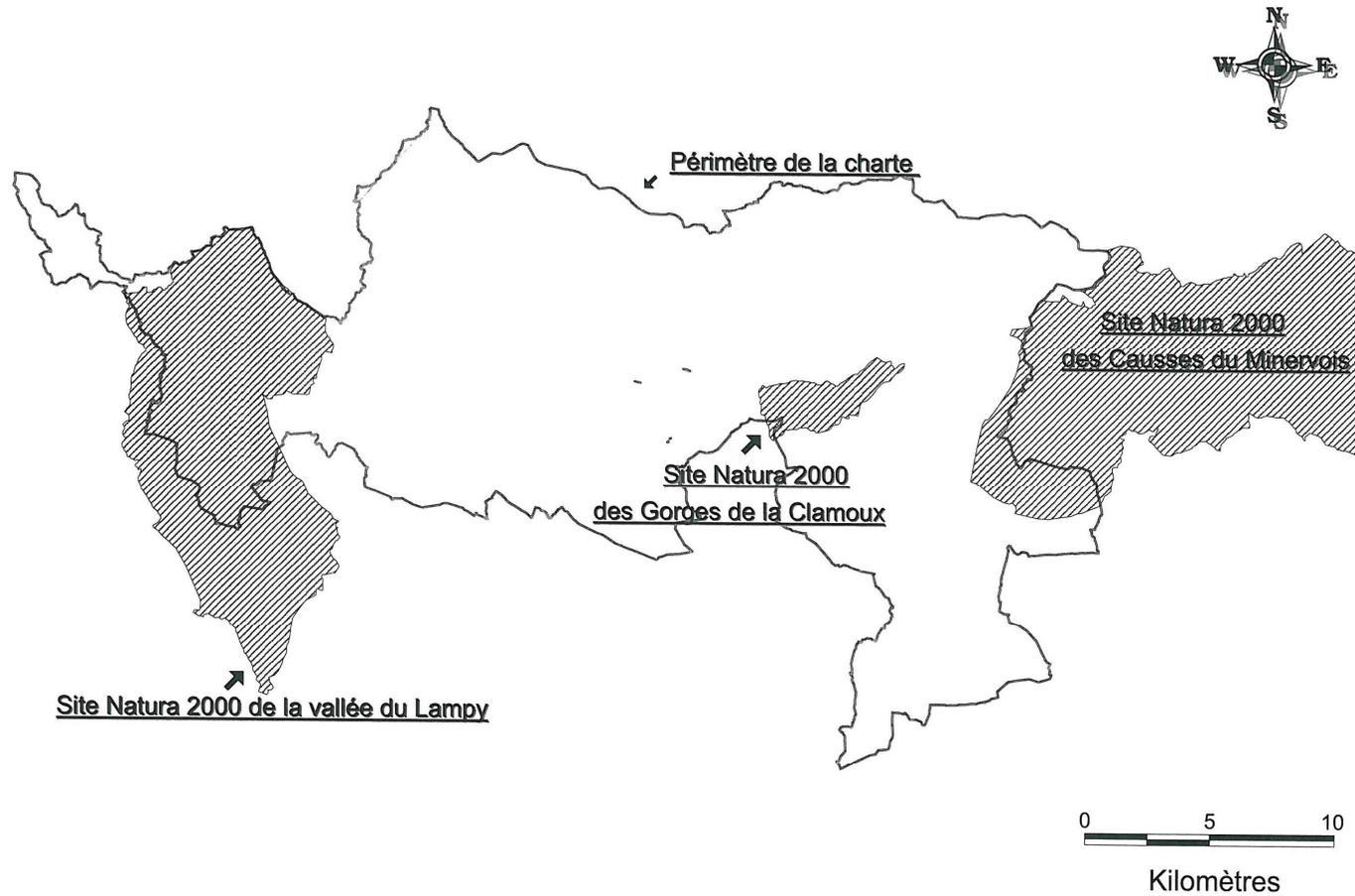
Le territoire de la CFT est concerné par plusieurs périmètres de protection.

- 3 sites du réseau Natura 2000 (voir carte ci-dessous) : « Vallée du Lampy » pour 5400 hectares, « Gorges de la Clamoux » pour 858 hectares et « Causses du Minervoises » pour 1200 hectares. De ces trois sites, seul la Vallée du Lampy apporte des contraintes pour les forestiers notamment en rendant difficile (voire impossible) la transformation des hêtraies (remplacement du hêtre par une autre essence). Même si les hêtraies couvrent une surface modeste (de l'ordre de 200 hectares), les forestiers ont mal ressenti cette nouvelle contrainte de gestion.

- Un site classé, « La Rigole », qui alimente le canal du Midi. Cette protection concerne seulement, à l'heure actuelle, l'emprise de la Rigole. Mais il est question d'étendre le périmètre protégé à plusieurs centaines de mètres de chaque côté de la Rigole dans un avenir proche. Ce nouveau périmètre de protection concernerait alors

des forêts et apporterait de nouvelles contraintes de gestion (obtention d'une autorisation ministérielle pour chaque intervention dans le périmètre protégée sauf pour les propriétaires de plus de 25 hectares boisés ayant fait agréer leur document de gestion selon les articles L. 122-7 et L. 122-8 – fusion des procédures). De telles contraintes sont évidemment très lourdes ; ce projet risque donc d'entraîner des conflits avec les propriétaires concernés.

## CHARTE FORESTIERE DE LA MONTAGNE NOIRE ET PERIMETRES NATURA 2000



## Conclusions

Le territoire du projet de Charte Forestière est très boisé (près de 60%). Cette forêt appartient majoritairement à des particuliers (les forêts privées représentent 70% de la surface totale boisée).

Les conditions climatiques très contrastées (méditerranéennes, atlantiques, montagnardes) du territoire de la Charte « Montagne Noire » entraînent un manteau forestier très diversifié. C'est pourquoi on peut diviser grossièrement ce territoire en deux parties : une partie « productive » au nord, domaine des grands résineux forestiers (pins noirs, douglas, épicéa, sapin, cèdre) et des hêtraies, et une partie « méditerranéenne » au sud boisée surtout de chêne vert et chêne pubescent. Dans ces deux grandes parties, les enjeux sont bien sûr différents.

1. Au nord, dans la partie « productive », les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- l'existence de débouchés pour les bois issus des différentes interventions sylvicoles. Si l'on se fie aux résultats des récentes ventes d'automne, le marché du bois retrouve actuellement une bonne activité. Mais on sait aussi que ce marché est capricieux et qu'il peut rapidement s'orienter à la baisse. Sur les 20 dernières années, ce sont les « dents de scies » qui le caractérisent le mieux.

L'un des enjeux important pour les années futures semble être l'adéquation entre les produits mis à la vente et les produits recherchés par les industriels.

- le renouvellement des peuplements d'épicéa : comme nous l'avons déjà vu plus haut, l'épicéa introduit en Montagne Noire n'est pas dans des stations qui lui conviennent, notamment à cause de l'altitude trop basse. Les 2700 hectares d'épicéas<sup>(1)</sup> présents dans le périmètre du projet de CFT devront être exploités au cours des prochaines années. Les gestionnaires bénéficient actuellement d'un marché au beau fixe. Mais ces parcelles exploitées devront être reboisées et de nombreuses questions se posent quant à ces reboisements : quelles essences planter, sur quelles stations, surtout si l'on tient compte du fait que le Fomes est présent dans toutes les forêts et peut occasionner des dégâts sur de nombreuses essences résineuses, De quelles aides pourront bénéficier les propriétaires pour ces reboisements sachant que les programmes européens pour les 6 années à venir sont en cours d'élaboration ? L'un des enjeux pour l'avenir, lié aux reboisements, est l'importance des changements climatiques en Montagne Noire. Pour répondre à ces questions, l'élaboration d'un catalogue ou d'un guide des stations forestières paraît déterminante,

- la place des essences feuillues : une importante surface ayant été boisée à l'aide de résineux depuis une soixantaine d'années, la question de la place des essences feuillues se pose, moins pour les forestiers que pour les populations et les élus. En effet, pour les forestiers, les essences résineuses constituent la principale ressource économique de la forêt de la Montagne Noire. Il n'y a pas une seule essence feuillue adaptée au territoire qui puisse concurrencer les résineux en termes économiques, aussi bien pour la production que pour les débouchés. De plus, la culture des feuillus est plus difficile que celle des résineux puisqu'elle demande un suivi beaucoup plus attentif de la part des propriétaires et des gestionnaires. Toutefois, la question des feuillus se pose tout de même en termes d'équilibre sanitaire des forêts, un peuplement mélangé est moins sensible aux risques sanitaires qu'un peuplement pur. Enfin, pour le grand public, il s'agit plutôt d'envisager cette question en termes de « paysage », de cadre de vie. Des solutions ponctuelles peuvent être réfléchies (traitement particulier des lisières de peuplement par exemple). Mais plus globalement, l'enjeu serait de réfléchir à la valorisation des productions de la forêt qui ne sont pas rémunérées actuellement (paysages, biodiversité, etc.),

(1) Cette surface annoncée par l'IFN en 1989 est certainement un peu plus faible actuellement étant donné les exploitations qui ont déjà eu lieu dues notamment à la tempête de 2009 et aux mortalités dues aux attaques de scolyte (typographe).

- le développement du marché des plaquettes forestières pour les chaufferies est également l'un des enjeux à venir. Ce marché n'est pas développé pour le moment car les chaufferies ne sont pas nombreuses. Les plaquettes forestières sont fabriquées à partir de bois résineux, sous-produits des exploitations mais les plaquettes industrielles le sont à partir de déchets de scierie ou de bois de rebut pour un prix de revient sans commune mesure avec celui de la plaquette forestière. Cette dernière est pourtant de bien meilleure qualité et est souvent indispensable dans les chaufferies de faible puissance. Mais surtout, les propriétaires ne bénéficient nullement de ce marché, le prix de vente des plaquettes étant insuffisant pour permettre l'achat du bois à un prix correct. Quel sera ce marché à l'avenir ? Comment va-t-il se développer ? La réponse à ces questions est éminemment politique,
- l'avenir du châtaignier dans le périmètre du projet de CFT passe par une détermination des stations où la production de bois d'œuvre à partir de cette essence a de l'avenir. Les autres taillis, incapables de produire du bois d'œuvre, pourront être orientés vers d'autres productions : bois de chauffage en bûches ou bois pour les plaquettes forestières,
- les difficultés d'exploitation et de sortie des bois dans les fortes pentes : une réflexion pourrait avoir lieu sur les méthodes alternatives de débardage (câble).

Le foncier ne représente pas, à notre sens, un enjeu important en Montagne Noire. Les grandes forêts couvrent une grande proportion de la surface totale boisée et sont gérées : le taux de forêts dotées d'un plan simple de gestion est très élevé (plus de 80%). Les dispositifs existants pour l'aménagement foncier, et notamment les aides gérées par le Conseil Général, devraient suffire pour améliorer la structure foncière. Il faudra en parallèle favoriser au maximum, par des informations renouvelées, l'utilisation de la bourse foncière forestière, nouvel outil mis en place récemment par la SAFER et le CRPF.

De même, la desserte forestière est globalement bonne et les forêts sont bien desservies. L'élaboration récente du schéma de desserte apporte une réponse aux quelques points noirs subsistant.

2. Au sud, dans la partie « méditerranéenne », les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- la protection des forêts contre les incendies restent l'enjeu principal. La sylviculture mise en place par les forestiers peut avoir une influence sur la sensibilité des massifs,
- le pin d'Alep se développe facilement après incendies et sur les terres abandonnées par l'agriculture. Or, il est difficile aujourd'hui de rentabiliser une sylviculture dans ces peuplements. En effet, elle ne donne que des produits destinés à la trituration ou à la fabrication de plaquettes. Ces peuplements naturels sont le plus souvent laissés en l'état faute de débouchés pour les bois : les formations boisées qui en résultent sont denses et accroissent les risques d'incendie,
- dans les espaces de garrigues boisées peu ou pas productifs, certaines cultures peuvent apporter une production et quelques revenus aux propriétaires. C'est le cas de la trufficulture, en certains endroits localisés du territoire, notamment sur les communes de Cabrespine, Villeneuve-Minervois et Caunes-Minervois.

D'autres activités qui peuvent être liées à la forêt ou l'utiliser comme cadre (tourisme en forêt, organisation de la cueillette des champignons...) peuvent être amenées à se développer localement et demanderont peut-être à l'avenir un encadrement.

ANNEXE REPARTITION DES SURFACES ET DES PROPRIETES PAR COMMUNES

1 : surface en ha 2 : nombre de propriétaire	Répartition des surfaces													
	0 à 1ha		1 à 4 ha		4 à 10 ha		10 à 20 ha		20 à 25 ha		25 à 100 ha		100 à 500 ha	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
BROUSSES ET VILLARET	15.55	68	53.81	25	65.42	9	92.31	6	44.50	2	53.19	1		
CABRESPINE	33.80	83	51.93	28	61.24	10	114.20	4	208.18	1				
CASTANS	47.06	123	83.36	45	74.25	12	48.78	3	38.10	1	324.64	1		
CAUDEBRONDE	20.82	57	38.43	19	36.63	6	27.91	2	23.31	1	212.70	4		
CAUNES MINERVOIS	35.31	102	38.64	22	56.41	9	38.52	3	101.51	2				
CITOU	31.42	71	94.25	47	19.08	4	39.26	3	20.01	1				
CUXAC CABARDES	24.51	72	44.84	21	67.35	10	57.07	4	42.42	2	603.92	13	312.61	2
FONTIERS CABARDES	7.75	30	23.47	11	34.91	6	74.08	5	200.46	4				
FOURNES CABARDES	7.39	16	14.72	7	82.72	2								
FRAISSE CABARDES	12.11	25	15.32	8	26.08	4	17.31	1	74.89	2				
LA TOURETTE CABARDES	5.29	15	23.88	11	30.81	5	49.08	4						
LABASTIDE ESPARBAIRENQUE	12.15	32	34.62	17	35.68	6	61.22	4	24.41	1	368.18	7	250.97	2
LACOMBE	11.65	48	16.48	8	11.42	2	33.38	2	79.45	2				
LAPRADE	3.08	13	3.31	2	76.00	2	191.57	1						
LASTOURS	2.0200	5	3.3400	1						0				

LAURE MINERVOIS	28.3100	78	42.2000	21	47.7700	6	44.5800	3	24.2700	1	39.1700	1		
LES CAMMAZES														
LES ILHES	10.6700	26	30.7600	17	19.5300	3	13.1100	1	21.1100	1	77.7700	1		
LES MARTYS	15.3200	51	49.6500	21	109.8800	17	141.4500	11	343.1400	6				
LESPINASSIERE	28.4100	77	58.1600	29	55.9100	9	62.1300	5	63.0900	3	53.2900	1		
MAS CABARDES	18.1600	50	30.1100	17	10.6500	2	26.7000	2	148.9900	3	464.2200	3		
MIRAVAL CABARDES	17.2300	45	51.5200	20	30.6400	5	138.1500	9	42.8800	2	386.5500	7		
PRADELLES CABARDES	25.7800	69	85.3500	45	57.7900	12	14.7100	1	250.1900	6				
ROQUEFERE	15.1100	38	62.8700	28	30.4800	6	101.0000	2	342.4700	1				
SAISSAC	28.9100	84	54.1000	24	76.2600	17	250.1300	5	1 007.4500	20	829.0100	5		
SALSIGNE	3.0900	11	1.6800	5	5.0400	1	10.0100	1	29.8000	1				
ST DENIS	10.5500	37	23.3000	12	30.1200	5	36.2800	3	22.9000	1	25.1600	1		
TRASSANEL	5.1100	11	16.9000	10										
TRAUSSE	28.24	76	16.86	11	11.40	2	46.64	1	131.22	1				
VILLANIERE	9.5000	32	30.0000	16	15.5100	2	16.3700	1	104.4700	1				
VILLARDONNEL	22.0600	64	56.2900	27	39.5200	6	82.2300	6	230.8700	5	117.0300	1		
VILLENEUVE MINERVOIS	31.7700	102	67.5000	36	74.0500	13	49.0300	4	45.1200	2	126.1000	1		
Total	568.1030	1611	1 217.6606	611	1 292.5589	193	1 877.1895	97	3 665.2150	73	3 680.9266	47	563.5818	4